

LUNDI LE 3 MAI 2010

Séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Lingwick, tenue au 72, Route 108, Lingwick (Québec), LUNDI le 3 MAI 2010 à 19 h 00,  
Présidée par Madame Céline Gagné, mairesse, et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Marcel Guillemette, M. Guy Lapointe, M. Frédérick Ward, Mme Caroline Poirier, Mme Lynda Lancaster et M. Jacques Rousseau, formant quorum.

Mme Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. **Ouverture de la réunion à 19 h.**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2010-134

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que l'ordre du jour soit adopté et que les points suivants soient ajoutés :

13.7 Achat de ponceaux

13.8 Achat de roches : 2 pouces et 4 pouces

13.9 Achat matériaux granulaires 0 3/4

14.1 Travaux dans le cadre de la Taxe d'Accise : Appels d'offres : achat et transport : gravier

27.1 Numéro civique – 124 A route 108 : Mickaël Duquette

27.2 Numéro civique – 32 chemin Galson : Daniel Pezat : Cabane à sucre

32.1 Sûreté du Québec – Projet de vignettes d'identification pour les pompiers

32.2 M. Regent Roy – Appui auprès de la CPTAQ pour morceler sa propriété

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010**

2010-135

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

4. **Suivi des résolutions et/ou dossiers**

4.1 **M.R.C. Haut-Saint-François - Quote-part spéciale**

Afin de régulariser les inspections en retard dans le département de l'évaluation, une quote-part spéciale est adoptée. Celle-ci sera payé par la somme devant être reçue de la vente d'une partie du site d'enfouissement et qui devait être remise à chacune des municipalités.

Évaluation : 189 748 \$

Administration : 42 228 \$

Total : 231 976 \$

Le montant pour Lingwick est de : 6 704 \$

4.2 **Transport collectif**

Le service de transport collectif est maintenu jusqu'au 31 décembre 2011. Un nouveau circuit sera en fonction dès le 20 mai prochain et le parcours passera par les municipalités de Lingwick, Weedon, Dudswell pour se rendre à Sherbrooke tous les jeudis au lieu des vendredis.

4.3 **Camion 92 : Travaux de peinture terminés**

Les travaux de peinture ont été réalisés le 28 avril 2010.

5. **Rapport de la mairesse**

14 avril à 10 h : Réunion Transport collectif locaux de la MRC à Cookshire 14

avril à 18 h : Réunion MRC Cookshire Évaluation et Règlementation cours

- d'eau
- 19 avril : Atelier avec des représentants des municipalités de La Patrie, Chartierville et Hampden  
Sujet: Collectes des matières résiduelles - Invité Steve Fortier
- 21 avril : Conseil des maires
- 26 avril : Atelier du conseil municipal
- 27 avril à 18 h 30 : Formation FQM à Sherbrooke Mariage civil et Union civile
- 28 avril à 10 h : Réunion Transport collectif locaux du CLD à East Angus
- 28 avril à 19 h : AGA du CLD à Lingwick

## **6. Rapport des comités**

### **6.1 Membres du conseil**

Le conseiller Lapointe a participé à la rencontre de la MRC pour Internet Haute vitesse. Le contrat a été octroyé à la compagnie Xtel Communications. Éventuellement une rencontre aura lieu dans chacune des municipalités.

La conseillère Poirier explique que les projets soumis par les organismes dans le cadre d'aide financière de la Députée Johanne Gonthier, ont été présenté le 14 avril dernier. Les activités dans le cadre du programme Initiatives sportives en milieu rural ont débuté le 2 mai dernier. Le projet du Marché public a été soumis au MAPAQ par l'organisme responsable du dossier.

La conseillère Lancaster donne un compte rendu de la rencontre à Scotstown pour les bassins versants de la Rivière St-François par l'organisme Cogesaf. Cette rencontre expliquait le plan d'action et les problèmes pour la Rivière au Saumon.

Le conseiller Guillemette explique les travaux réalisés sur le camion 92 et le début de la tournée des chemins municipaux afin de préparer le rapport de voirie.

Le conseiller Ward explique les activités et interventions ayant été réalisé au cours du mois par le Service incendie, soit la pratique mensuelle dans le but de procéder à des tests avec les appareils de communication et la participation à 2 interventions, dont un accident routier et un feu d'herbes.

### **6.2 Contremaître de voirie**

Le contremaître explique que la benne du camion 92 a été installée. Les travaux de nettoyage des sableuses seront faits dans les prochains jours.

### **6.3 Informations du service incendie**

Les informations ont été données lors du rapport de Monsieur Frédéric Ward, directeur incendie au point 6.1.

## **7. Rapport financier – Année 2009 (présenté par Raymond, Chabot, Grant, Thornton)**

2010-136

Les états financiers pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2009 sont présentés par Monsieur Jean-Guy Fortin de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, vérificateurs de la municipalité.

Les recettes totales ont été de 1 065 871 \$, plus la somme de 2 500 \$ provenant d'un transfert du Fonds réservé pour les règlements d'urbanisme pour un total de 1 068,371 \$. Les charges de fonctionnement sont de 740 909 \$ incluant la somme de 80 844 \$ à titre d'amortissement. Les dépenses de fonctionnement sont de 660 065 \$. Des investissements ont été réalisés pour la somme de 348 278 \$, un montant de 20 142 \$ a été remboursé sur la dette pour un total des dépenses de 1 028 486 \$. Le surplus de l'année financière 2009 est de 39 885 \$ incluant la somme de 3 112 \$ du Fonds réservé « Carrières et Sablières ».

Le surplus accumulé au 31 décembre 2009 est de 162 753 \$, comparativement à 125 981 \$ en 2008.

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu d'accepter le rapport déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**8. Demande de désignation à titre de célébrant pour mariage civil ou union civile**

**ATTENDU QUE** les articles 366 et 521,3 du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lingwick a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

**ATTENDU QUE** qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Lingwick qu'une personne soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

**2010-137**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ward  
APPUYÉ PAR la conseillère Lancaster  
ET RÉSOLU

DE demander à la ministre de la Justice de désigner madame Céline Gagné, maire du conseil municipal de la municipalité de Lingwick, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Justice.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**8.1 Avis de motion règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile**

**AVIS DE  
MOTION  
2010-138**

Avis de motion est donné par le conseiller Lapointe, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera déposé, concernant le règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

**9. Comité de suivi du déploiement de Internet Haute vitesse – Nomination d'un représentant**

**2010-139**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de nommer Monsieur Guy Lapointe, conseiller comme représentant de la municipalité sur le comité de suivi Internet Haute vitesse de la MRC du Haut-St-François.

La rémunération visée à l'article 11 du règlement 277-2009 ainsi que les frais de déplacement seront payés selon le règlement en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**10. Achat de banque d'heures – Infotech**

**2010-140**

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de faire l'achat d'une banque d'heures de quatorze (14) heures auprès de la compagnie Infotech visant l'utilisation des logiciels SYGEM.

Cette banque d'heures de durée illimitée; c'est-à-dire, aucune date d'échéance pour l'épuisement des 14 heures est au montant de 980 \$ sans les taxes, soit un total de 1 106,18 \$ avec les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-141

**11. Nomination vérificateurs – Année 2010 – Appels d'offres**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de procéder à des demandes d'appels d'offres pour les services de vérification externe de l'année 2010, pour les travaux suivants :

- . La vérification comptable devra être exécutée sur place, soit au bureau municipal du Canton de Lingwick;
- . Le vérificateur pourra compléter les travaux à son bureau;
- . Les travaux devront inclure :
  - . Vérification des livres;
  - . Préparation du cahier municipal à transmettre au ministère;
  - . Suivi annuel des immobilisations;
  - . Suivi des réserves carrières et sablières;
  - . Suivi du fonds de roulement;
  - . Suivi du surplus non affecté et du surplus affecté;
  - . Reddition de comptes pour le ministère du transport;
  - . Conciliation des salaires et vacances à payer;
  - . Ajustements des inventaires en fin d'exercice;
  - . Dépôt et présentation du rapport financier lors d'une séance ordinaire du conseil.

Les demandes seront présentées aux firmes suivantes :

- . Raymond Chabot Grant Thornton (Thetford Mines)
  - . Bilodeau Gagnon, CA - Sherbrooke
  - . Fisca Services Conseil – Sherbrooke
  - . Samson, Bélair / Deloitte & Touche
- ainsi qu'à toutes autres firmes exécutant des vérifications comptables auprès des municipalités.

La municipalité du canton de Lingwick recevra jusqu'à 11 h, le lundi 31 mai 2010, les appels d'offres sous enveloppes scellées, portant la mention :  
« Appel d'offres – *Vérification comptable Année 2010* », pour y être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à 11 h 01.

La municipalité du canton de Lingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir à aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-142

**11. Renouvellement contrat de travail**

**12.1 Chef d'équipe de voirie : du 3 mai 2010 au 2 mai 2011**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu de renouveler le contrat de Monsieur Richard Gosselin, chef d'équipe de voirie avec les modifications suivantes :

- . Le salaire de Monsieur Gosselin sera indexé de 0,25 \$ de l'heure brute, pour un salaire de 18,25 \$ de l'heure et l'indemnité de vacances sera de 4%;

Est maintenu l'allocation de dépense annuelle de 100\$, pour l'achat de vêtements ou d'accessoires personnels nécessaire à l'emploi, sur présentation de facture.

- . Une allocation de dépense de 150 \$ sera accordée annuellement, pour la disponibilité à l'entretien des chemins d'hiver;

. SAISON ESTIVALE: **La saison estivale 2010 se déroule du 15 avril au 30 octobre 2010.**  
**La saison estivale 2011 se déroulera du 3 avril au 29 octobre 2011.**

L'horaire régulier est du lundi au vendredi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30 et comprend un minimum de 40 heures.  
L'horaire régulier pourra être modifié sur demande ou par résolution du conseil municipal le total d'heures hebdomadaires demeurera le même.  
Toutefois, si du déneigement est nécessaire dans cette période, l'employé devra déroger de l'horaire habituel.

Temps supplémentaire: Les heures supplémentaires excédant 40 heures seront majorées de 50%, si elles ont été autorisées par le maire ou son représentant.

Aucune heure supplémentaire ne sera permise si la banque de 30 heures est comblée, à moins d'un cas majeur approuvé par le maire ou son représentant. Les heures supplémentaires doivent être autorisées par le maire ou son représentant et elles sont récupérées en temps.

. SAISON HIVERNALE : **La saison hivernale 2010 se déroule du 31 octobre 2010 au 2 avril 2011.**

L'horaire de travail varie selon le besoin du service. L'employé doit être disponible 7 jours semaine, 24 heures par jour.

Au cours de la saison hivernale, l'employé devra conserver une moyenne hebdomadaire de 40 heures de travail.

Ce contrat prévoit un salaire sur une base hebdomadaire.

Temps supplémentaire: Les heures supplémentaires excédant 40 heures seront majorées de 50%. Aucune heure supplémentaire ne sera permise si la banque de 30 heures est comblée, à moins d'un cas majeur approuvé par le maire ou son représentant.

Les heures supplémentaires doivent être autorisées par le maire ou son représentant et elles sont récupérées en temps.

Nonobstant cette disposition les employés de voirie n'auront pas à obtenir d'autorisation pour les heures de travail supplémentaires qui seront faites pour effectuer du déneigement, du déglçage ou autres travaux urgents qui seront exécutés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

. L'employé devra donner au conseil un préavis de départ de deux (2) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet item n'est pas respecté, les deux (2) semaines seront retenues comme pénalité.

**La résolution 2009-366 adoptée le 7 décembre 2009 est annulée.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

## **12.2 2<sup>e</sup> employé de voirie : du 3 mai 2010 au 2 mai 2011**

2010-143

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de renouveler le contrat de Monsieur Sylvio Bourque, ouvrier de voirie avec les modifications suivantes :

. Le salaire de Monsieur Bourque sera indexé de 0,25 \$ de l'heure brute, pour un salaire de 16,47 \$ de l'heure et l'indemnité de vacances sera de 6%;

Est maintenu l'allocation de dépense annuelle de 100\$, pour l'achat de vêtements ou d'accessoires personnels nécessaire à l'emploi, sur présentation de facture.

. Une allocation de dépense de 150 \$ sera accordée annuellement, pour la disponibilité à l'entretien des chemins d'hiver;

. SAISON ESTIVALE: **La saison estivale 2010 se déroule du 15 avril au 30 octobre 2010.**  
**La saison estivale 2011 se déroulera du 3 avril au 29 octobre 2011.**

L'horaire régulier est du lundi au vendredi inclusivement, de 7 h à 12 h et de 12 h 30 à 15 h 30 et comprend un minimum de 40 heures.

L'horaire régulier pourra être modifié sur demande ou par résolution du conseil municipal le total d'heures hebdomadaires demeurera le même.

Toutefois, si du déneigement est nécessaire dans cette période, l'employé devra déroger de l'horaire habituel.

Temps supplémentaire: Les heures supplémentaires excédant 40 heures seront majorées de 50%, si elles ont été autorisées par le maire ou son représentant. Aucune heure supplémentaire ne sera permise si la banque de 30 heures est comblée, à moins d'un cas majeur approuvé par le maire ou son représentant. Les heures supplémentaires doivent être autorisées par le maire ou son représentant et elles sont récupérées en temps.

. SAISON HIVERNALE: **La saison hivernale 2010 se déroule du 31 octobre 2010 au 2 avril 2011.**

L'horaire de travail varie selon le besoin du service. L'employé doit être disponible 7 jours semaine, 24 heures par jour.

Au cours de la saison hivernale, l'employé devra conserver une moyenne hebdomadaire de 30 heures de travail.

Ce contrat prévoit un salaire sur une base hebdomadaire.

Temps supplémentaire: Les heures supplémentaires excédant 40 heures seront majorées de 50%. Aucune heure supplémentaire ne sera permise si la banque de 30 heures est comblée, à moins d'un cas majeur approuvé par le maire ou son représentant.

Les heures supplémentaires doivent être autorisées par le maire ou son représentant et elles sont récupérées en temps.

Nonobstant cette disposition les employés de voirie n'auront pas à obtenir d'autorisation pour les heures de travail supplémentaires qui seront faites pour effectuer du déneigement, du déglçage ou autres travaux urgents qui seront exécutés pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

. L'employé devra donner au conseil un préavis de départ de deux (2) semaines avant de quitter l'emploi. Si cet item n'est pas respecté, les deux (2) semaines seront retenues comme pénalité.

**La résolution 2009-366 adoptée le 7 décembre 2009 est annulée.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **13. Travaux**

#### **13.1 Chemin Fontainebleau : creusage de fossé et changement de ponceau**

2010-144

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu de retenir les services de Léo Barolet pour la location d'une pelle mécanique de modèle Volvo EC160 au tarif horaire de 115 \$ plus les taxes, visant des travaux de creusage de fossé d'une longueur approximative de 650 pieds entre les propriétés 13 et 15 chemin Fontainebleau. La terre sera transportée par les camions de la municipalité.

L'achat de deux (2) sections de 20 pieds d'un ponceau de plastique, grade 320, diamètre de 24 pouces, ainsi qu'un manchon au montant total de 1 137,78 \$ incluant les taxes et la livraison auprès de la compagnie Le Centre de Ponceau de Courval ou auprès d'un fournisseur pouvant offrir le meilleur prix.

**LE CONSEILLER ROUSSEAU VOTE CONTRE.  
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

**13.2 Garage municipal : Installation de nouvelle prise de courant à l'intérieure**

**2010-145**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de retenir les services de Bibeau Électrique d'East Angus pour les travaux visant l'installation d'une nouvelle prise électrique de 20 ampères, près de l'établi au garage municipal.

Le montant des travaux est approximatif de 300 \$ sans les taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**13.3 Fauchage des bords de route**

**2010-146**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu de retenir les services des Entreprises Carrier et Fils (Réjean Carrier) pour les travaux de fauchage des bords de routes :

. Route 257, chemin du Belvédère, rang des Pointes, chemin Montagne Rouge, chemin North Hill, chemin Brookbury, chemin McAulay, chemin Galson, chemin McGill et chemin Loiselle;

Au taux de 50 \$ / heure sans les taxes.

Les travaux devront être réalisés au plus tard le 17 juillet 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**13.3 Épandage d'abat poussière**

**2010-147**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu de retenir les services de la municipalité de Weedon pour les travaux d'épandage de l'abat poussière, au taux de 100 \$ / heure.

Le temps de facturation sera calculé dès le départ de Weedon et jusqu'à la fin du lavage des véhicules.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**13.4 Entériner des dépenses :**

**13.4.1 Cylindre pour la boîte du camion 97**

Considérant que suite à l'adoption de la résolution 2010-114 le 6 avril dernier, autorisant des réparations sur le cylindre de la benne du camion 97 chez Déziel de Sherbrooke;

Considérant qu'après des vérifications, il appert que le cylindre était trop usé pour que les réparations puissent durer un certain temps;

Considérant que des informations ont été prises auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'un cylindre au meilleur prix;

Considérant qu'un cylindre devait être acheté dans les meilleurs délais;

Pour ces motifs

**2010-148**

Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu d'entériner les dépenses suivantes pour l'acquisition d'un cylindre et les pièces nécessaires pour la benne du camion 97, à savoir :

. TLG – Syst. hydrauliques inc. Cylindre 2 201,06 \$ taxes incl.

. TLG – Syst. hydrauliques inc. Châssis 395,06 \$ taxes incl.

. Malcolm Rancourt pièces 60 \$ approximatif  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

- 2010-149**      **13.4.2 Chemin North Hill : Achat et transport de matériaux granulaires pour réparation urgente**  
Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'entériner les dépenses concernant l'achat et le transport de matériaux granulaires pour le chemin North Hill lors de la période de dégel. La description des dépenses est la suivante :  
. l'achat et le transport d'un (1) voyage de pierres de 12 roues à la compagnie Barolet inc.  
. l'achat de 6 voyages de pierres (0-2 ½ pouces) de Graymont, transporté la compagnie Barolet inc.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2010-150**      **13.5 Problème de castors : chemin Dell**  
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu de retenir les services si nécessaire de M. Yves Jetté pour vérifier et traiter le problème de barrage de castor sur le chemin Dell.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2010-151**      **13.6 Achat de ponceaux**  
Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Ward et résolu de faire l'achat de ponceaux auprès de la compagnie Le Centre de Ponceau de Courval ou auprès d'un fournisseur pouvant offrir de meilleurs prix; soit :  
. pour le chemin North Hill : deux (2) sections de 20 pieds d'un ponceau de plastique, grade 320, diamètre de 18 pouces, ainsi qu'un manchon au montant total de 709,98 \$ incluant les taxes et la livraison;  
. pour le chemin Mc Aulay : deux (2) sections de 20 pieds d'un ponceau de plastique, grade 320, diamètre de 24 pouces, ainsi qu'un manchon au montant total de 1 137,78 \$ incluant les taxes et la livraison;  
. pour le chemin Mc Gill : une (1) section de 20 pieds d'un ponceau de plastique, grade 320, diamètre de 18 pouces, ainsi qu'un manchon au montant total de 343,14 \$ incluant les taxes et la livraison;  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2010-152**      **13.7 Achat de roches : 2 pouces et 4 pouces**  
Il est proposé par le conseiller Guillemette, appuyé par le conseiller Ward et résolu de procéder à l'achat de voyages de pierres de 2 pouces et de pierres de 4 pouces auprès de la compagnie Graymont, afin de faire l'entretien des chemins et des travaux d'embrochement pour les talus en bordure des routes.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2010-153**      **13.8 Achat matériaux granulaires 0 3/4**  
Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu de procéder à l'achat d'une quantité approximative de 16 tonnes de pierres concassées 0-3/4 pour l'entretien du chemin McGill de la compagnie Graymont.  
**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 2010-154**      **14. Achat de gravier**  
Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu d'acheter du gravier tamisé auprès de l'entreprise Barolet & Cies au coût de 5,65 \$/tonne plus les taxes, incluant le chargement, la pesée de chaque camion

et le droit payable à la municipalité. La municipalité utilisera ce gravier pour l'entretien des chemins municipaux au besoin selon le rapport de voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**14.1 Travaux dans le cadre de la Taxe d'Accise : Appels d'offres : achat et transport : gravier**

Considérant que la municipalité du Canton de Lingwick désire effectuer des travaux de rechargement sur le chemin North Hill;

2010-155

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que la municipalité du Canton de Lingwick procède à deux demandes de soumissions par invitations écrites pour deux (2) types différents de matériaux granulaires ainsi qu'un prix pour le transport :

1<sup>ère</sup> demande :

. le coût la tonne métrique pour une quantité approximative de 7 000 tonnes métriques de **matériaux granulaires tamisés**, incluant le chargement, le pesage;

. le coût du transport sur le chemin North Hill à Lingwick.

2<sup>e</sup> demande :

. le coût la tonne métrique pour une quantité approximative de 7 000 tonnes métriques de **matériaux granulaires MG 20-B (0-3/4")**, incluant le chargement, le pesage;

. le coût du transport sur le chemin North Hill à Lingwick.

La municipalité se réserve la possibilité de participer au transport des matériaux granulaires avec ses camions. Les frais de transport des matériaux granulaires ainsi transporté ne seront pas comptabilisés dans la facture globale de l'entrepreneur.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 15 juillet 2010 à 16 h.

La municipalité du canton de Lingwick recevra jusqu'à 11 h le mercredi 26 mai 2010, des soumissions dans des enveloppes scellées, portant la mention : « 2010-001 - *Soumission – Chemin North Hill - Matériaux granulaires et transport* », pour y être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à 11 h 05.

Des demandes seront transmises aux fournisseurs suivants :

Léo Barolet (Weedon)

Bochemins Thibault (Scotstown)

Construction A. Boisvert (Sherbrooke)

Excavations Gagnon (Stratford)

Excavations Prévost (La Patrie)

Marco Fontaine (Weedon)

Stéphane Nadeau (East Angus)

La municipalité du canton de Lingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir à aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. Il est également convenu que la municipalité se réserve le droit de retenir la proposition la plus avantageuse pour l'une ou l'autre des options qu'elle aura choisie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**15. Achat d'un siège – camion 92**

2010-156

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu d'autoriser l'achat d'un siège de conducteur pour le camion 92 pour un

montant maximum de 550 \$ avec les taxes auprès du Centre du Camion de l'Amiante.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**16. Période de questions**

Un citoyen félicite la municipalité pour le service de célébration pour les mariages civils ou les unions civiles qui pourront être accessible dans la localité.

**17. Pause santé de 21 h 05 à 21 h 20**

**18. Avis de motion - Règlement de brûlage et annulation du règlement 125-79**

Avis de motion est donné par le conseiller Ward, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera déposé, concernant l'annulation du règlement 125-79 et l'adoption d'un règlement de brûlage 282-2010.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

**19. Données géomatiques pour CAUCA – Mandat à la M.R.C. du Haut-St-François**

Considérant que le Canton de Lingwick est affilié à la Centrale d'urgence d'appels 9-1-1 CAUCA;

Considérant que CAUCA possède un logiciel contenant quatre modules distincts soit:

- . le module administration;
- . le module Plan d'intervention;
- . le module d'entraides automatiques;
- et le module cartographie.

Considérant qu'il s'agit d'un outil indispensable afin d'assurer la permanence des informations dans le logiciel, les données géomatiques du rôle d'évaluation de la municipalité doivent être fournies par la MRC dans le but de les intégrer;

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que la municipalité mandate la MRC du Haut-St-François pour ce travail visant à fournir les données géomatiques du rôle d'évaluation en vigueur selon les exigences demandées par CAUCA.

Ce travail doit être réalisé sur une période de 25 heures au tarif horaire de 45 \$ de l'heure, pour un montant total de 1 125 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**19. Adoption des comptes pour la suite du mois d'avril 2010 et comptes courants**

**Liste des chèques émis au cours du mois d'avril**

12254	TLG Système Hydraulique	Camion 97 - Cylindre pour boîte de Camion	2 201,06 \$
12255	M.R.C. Haut-St-François	Résolution 2010-099 - Règlem. Urbanisme – Final	1 000,00 \$
12256	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 3-4-2010	200,00 \$
12257	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 10-4-2010	200,00 \$
12258	Ass. Directeurs municipaux Québec	Résolution 2010-101 - Inscription congrès 2010	507,94 \$
12259	Atelier R.N. SENC	Remplacement du chèque 12112	1 056,93 \$
12260	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis.	

**AVIS DE  
MOTION  
2010-157**

**2010-158**

		17-4-2010	200,00 \$
12261	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Hydro Québec - Éclairage public	193,61 \$
12262	Comité de la St-Jean-Baptiste	Résolution 2010-088 - Aide financière 2010	100,00 \$
12263	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Hydro Québec : Centre comm. : 393,13 \$ Parc : 441,92 \$	835,05 \$
12264	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Bell : Bureau : Télécopieur : 93,86 \$ Garage municipal : 95,44 \$	189,30 \$
12265	Fournier Guy	Inspecteur bâtiment, sem. Finis. 24-4-2010	200,00 \$
12266	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Télu : site Internet	11,23 \$
12267	Gagné Céline	Rémunération Élus : avril 2010	656,51 \$
12268	Guillemette Marcel	Rémunération Élus : avril 2010	468,35 \$
12269	Lancaster Lynda	Rémunération Élus : avril 2010	276,84 \$
12270	Lapointe Guy	Rémunération Élus : avril 2010	321,61 \$
12271	Poirier Caroline	Rémunération Élus : avril 2010	381,31 \$
12272	Rousseau Jacques	Rémunération Élus : avril 2010	333,30 \$
12273	Ward Frédérick	Rémunération Élus : avril 2010	246,99 \$
12274	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Remises employeur : avril 2010	3 522,41 \$
<b>Remboursement de prêt à terme</b>			
	15/04/2010	Remboursement automatique Camion autopompe - Année 2005	1 941,83 \$
<b>Dépôt direct - Employés permanents</b>			
	Salaire : du 01/04/10 au 30/04/10	Dépôt direct	6 112,59 \$
<b>Liste des chèques émis 3 mai 2010</b>			
12275	Bourque Sylvio	Serv. Incendie : déplacement pour inspection	16,80 \$
12276	Caisse Populaire des Hauts-Boisés	Hydro Québec : Pont couvert	34,73 \$
12277	Chauffage Robert Verret	Voirie : carburant	1 277,12 \$
12278	Marché Bernadin	Bureau : timbres, filtres à café, crème : 26,95 \$ Garage : gants, W040, réduit 3/8 : 29,83 \$	56,78 \$
12279	M.R.C. Haut-St-François	Mars : site enfouissement : 963,79 \$ Urbanisme : cartes : 16,25 \$ Transport collectif : vente de jetons : 482,50 \$	1 462,54 \$
12280	Centre du Camion Amiante	Camion 92 : supports	153,36 \$
12281	Ministre des Finances	Inscription au registre des prop. Véhicules lourds	127,00 \$
12282	Communication Plus	Voirie : location radios, temps d'antenne	186,24 \$
12283	Rancourt Malcolm	Voirie : pièce métal, fabrication de collets	190,00 \$
12284	Groupe Déziel	Benne du camion 92 : vérification cylindre	58,42 \$
12285	Les Camions Inter Estrie	Camion 92 : lampes	53,45 \$
12286	Services sanitaires Denis Fortier	Collecte déchets et récupération : avril 2010	3 022,51 \$
12287	Gagné Céline	Déplacements	140,00 \$
12288	Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	9,00 \$
12289	Biblairie GGC Ltée	Drapeaux (2)	67,62 \$
12290	Pièces d'Auto Angus	Diluant, peinture, tuyau à air	431,08 \$

12291	Les Industries de Ciment La Guadeloupe	Garage : couvercle pour fosse septique	48,76 \$
12292	Garage Marc Routhier	Camion 92 : nettoyage au jet de sable	846,56 \$
12293	Régie de tri et de récupération	1er versement 2010	1 029,00 \$
12294	Polard Monique	Déplacement : 27 avril pour formation à Sherbrooke	22,40 \$
12295	Cherbourg	Centre communautaire : produits nettoyage	158,46 \$
12296	Fournier Guy	Insp. Bâtiment : déplacements	111,20 \$
12297	Trafic Innovation	Bollards et pellicule blanche et transport	484,23 \$
12298	Atelier R.N. SENC	Camion 92 : changer "seal", percer et couper fer	94,31 \$
12299	Poirier Caroline	Déplacements	84,00 \$
12300	Gosselin Richard	Voirie : déplacements	461,60 \$
12301	Alsco Corp.	Voirie : buanderie	167,04 \$
12302	ANNULÉ		
12303	Lapointe Guy	Déplacement	28,00 \$
12304	TLG Système Hydraulique	Châssis pour cylindre de la benne du camion 97	395,06 \$
12305	Garage Gaétan Richard	Camion 92 : travaux de peinture de la cabine	1 934,10 \$
		<b>TOTAL:</b>	<b>34 308,23 \$</b>

## 2010-159

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu que les comptes sur la liste présentée soient acceptés et en autorise leur paiement pour un montant total de 34 308,23 \$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### Certificat de crédit # 2010-05-03-01

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 34 308,23 \$.

## 20. Engagement des dépenses pour le mois de mai 2010

#POSTE	Description	Montant
<b>Conseil municipal</b>		
02-110-00-329	Lait, café, jus, biscuits	15 \$
<b>Gestion financière et administrative</b>		
02-130-00-321	Frais de poste	100 \$
02-130-00-321	2 Médiapostes	70 \$
<b>Voirie</b>		
02-320-00-419	Superviseur (m. Renald Lessard) : 4 h. à 25 \$ / heure et déplacement	150 \$
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
02-610-00-310	Frais de déplacement insp. en bâtiment	100 \$
<b>Parcs et terrains de jeux</b>		
02-701-50-631	Entretien des pelouses : essence et fournitures	200 \$
02-701-50-494	Buts de baseball	100 \$
	Total :	735 \$

## 2010-160

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Guillemette et résolu que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mai 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### Engagement des dépenses pour le mois de mai 2010

#### Certificat de crédit # 2010-05-03-02

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour ces dépenses au montant total de 735 \$.

**21. Comité des 5 municipalités - Entente de mise en commun**

**21.1 Entente de mise en commun**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d'achat en commun pour procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et de transport des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition et/ou location de conteneur, biens et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.3 et suivants du Code Municipal du Québec et l'article 29.5 et suivants de la Loi des Cités et Villes autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun la demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d'achat en commun;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement serait pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'autoriser une telle entente;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

**2010-161**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

QUE ce conseil autorise la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides et/ou des matières recyclables, et/ou autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, achat et/ou location de conteneur;

QUE cette entente d'achat en commun sera valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2014;

QUE la municipalité du Canton de Lingwick est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;

QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d'achat en commun et faisant partie de l'annexe 1.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**ANNEXE 1 :**

CONDITIONS FAISANT PARTIE INTÉRGANTE DE LA RÉOLUTION 2010-161, À SAVOIR :

. Les municipalités parties à l'entente d'achat en commun auront l'obligation d'instaurer sur tout leur territoire des bacs roulants munis

d'une prise de style européenne et/ou de prise reconnue par le comité et de format suivant :

pour la récupération : capacité de 360 litres

pour les déchets : capacité de 240 et/ou de 360 litres.

. Les collectes des déchets et des matières récupérables seront faites en alternance aux deux (2) semaines sur l'ensemble des municipalités concernées et ce pour le secteur résidentiel. Les catégories telles que les commerces, industries, institutions, et/ou toutes autres catégories, pourront recevoir un service adapté à leurs besoins.

. L'obligation par chacune des municipalités parties à l'entente de voir à se conformer et d'appliquer les catégories retenues d'immeubles afin de déterminer le nombre d'unités pouvant recevoir le service de collecte des déchets et/ou des matières récupérables au fin de taxation municipale.

. La municipalité du Canton de Lingwick étant nommée municipalité mandataire pour l'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la ville de Scotstown.

. Les frais de secrétariat, publication des appels d'offres sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.

. L'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick et la ville de Scotstown sera en fonction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à l'adoption d'une résolution par chaque conseil municipal et se terminera le 31 décembre 2014.

. Chaque municipalité devra faire parvenir sa résolution d'adhésion à la municipalité mandataire.

. Un comité est composé de deux (2) représentants de chaque municipalité, soit d'office le maire et un représentant substitut. Chaque municipalité aura droit à un (1) vote par municipalité. Des réunions spéciales pourront être convoquées au besoin. Un avis de convocation sera transmis à chaque municipalité partie à l'entente dans un délai préalable de 7 jours.

. L'entente pourra être modifiée en tout temps par vote unanime des municipalités parties à l'entente.

. Une résolution adoptée par chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun devra être adoptée spécifiquement lors de demande d'appels d'offres, l'adjudication de contrats, l'acquisition et/ou la location de biens pour les services de collecte des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de biens et autres.

## **21.2 Nomination des représentants - Représentant d'office (maire) et nomination d'un représentant substitut**

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont adopté une résolution stipulant leur adhésion à une entente d'achat en commun dans le but de procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et de transport des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;

ATTENDU QUE cette entente d'achat en commun prévoit la formation d'un comité formé d'un représentant de chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun;

EN CONSÉQUENCE

2010-162

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu

Que Madame Céline Gagné, mairesse de la municipalité du Canton de Lingwick, est d'office la représentante du Canton de Lingwick sur le comité d'entente d'achat en commun formé par les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown;

Que la conseillère Lancaster soit nommée substitut sur ce comité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**22. Comité d'action visant la réduction des déchets – Nomination des représentants**

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown ont adopté une résolution stipulant leur adhésion à une entente d'achat en commun dans le but de procéder à des appels d'offres en commun et le désir qu'un comité soit formé dans le but de trouver des solutions ou des options pour réduire les quantités de déchets à l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE

2010-163

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Lapointe et résolu

Que Madame Lynda Lancaster, conseillère de la municipalité du Canton de Lingwick, soit nommée sur le Comité d'action visant la réduction des déchets formé par les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown;

Que la conseillère Poirier soit nommée substitut sur ce comité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**23. Location d'une remorque de style « Roll off » pour une collecte spéciale des matériaux secs**

ATTENDU QUE le Canton de Lingwick désire mettre en place différentes solutions dans le but de réduire la quantité de déchets à enfouir;

2010-164

Il est proposé par le conseiller Rousseau, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de louer un conteneur « roll off » de 30 verges pour disposition de matériaux secs auprès de l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier aux conditions suivantes :

. Le transport du conteneur : 225 \$ / levée, plus les taxes

. La location : Sans frais

. La disposition des matériaux : 73 \$ / tonne métrique, plus les taxes

Il faudra prévoir une taxe de redevance gouvernementale supplémentaire de 9,50 \$ / tonne métrique si elle devient applicable pendant l'année 2010.

Les matériaux acceptés sont des matériaux secs tel que : bois, ciment, matériaux de construction, métal, etc.

Les matériaux ne doivent pas être contaminés sinon les prix et lieux de disposition seront révisés.

Cette remorque sera installée pour la période du début du mois de juin à la fin du mois de septembre, dans la cour du garage municipal près des conteneurs servant à la récupération de la peinture.

La municipalité diffusera des informations et de la publicité pour ce nouveau service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24. Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles – Résolution d’appui demandée par la FQM**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n’a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s’était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l’Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu’aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l’ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu’en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l’ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l’atteinte d’une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l’engagement gouvernemental inscrit dans l’Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n’auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d’utilisateur et de pollueur/payeur;

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**25. Aide financière pour l'achat de composteur domestique par les citoyens**

Considérant que la municipalité désire mettre en place des solutions afin de réduire la quantité de déchets à l'enfouissement;

**2010-166**

Il est proposé par la conseillère Poirier, appuyé par le conseiller Ward et résolu que le Canton de Lingwick subventionne l'achat de composteurs domestiques à toute personne qui désire acquérir un composteur domestique de l'entreprise Gestion USD, modèle au coût initial de 35 \$ avant les taxes. Voici les conditions pour obtenir un composteur au coût réduit de 15 \$ :

- avoir obligatoirement assisté à la formation sur le compost donnée à Lingwick le 10 mai et en faire la demande;
- être résidents de la localité.

Noter qu'un maximum de 2 composteurs sera alloué par résidence et/ou logement.

Cette aide financière s'adresse uniquement aux contribuables et/ou résidents de la municipalité de Lingwick.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**26. Numéro civique – Grange de M. Michel Dyotte**

**2010-167**

Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par la conseillère Lancaster et résolu d'accorder des numéros civiques aux immeubles suivants :

. # 18, Chemin Poulin – Pour le bâtiment : grange située sur la propriété de M. Michel Dyotte;

. # 32, chemin Galson – Pour le bâtiment : cabane à sucre située sur la propriété de M. Daniel Pezat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**27.1 Numéro civique – 124 A route 108 : Mickaël Duquette**

Le dossier est reporté à une prochaine séance.

**27.2 Numéro civique – 32 chemin Galson : Daniel Pezat : Cabane à sucre**

Ce dossier a été discuté avec la résolution 2010-167.

- 2010-168**
- 27. Cogesaf – Offre de plants d’arbres**  
Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu que le Canton de Lingwick procède à une demande de plants d’arbres auprès de Cogesaf. Ces plants d’arbres seront offerts gratuitement aux citoyens.  
L’employé journalier de la municipalité sera responsable d’aller chercher les arbres et de les distribuer. La municipalité remboursera les frais de déplacement sur preuve. Un média poste sera distribué afin de préciser la date de la distribution.  
**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 28. Activités sportives pour les jeunes (ISMR) : engagement des animatrices**  
Considérant l’adoption de la résolution 2010-131 adoptée le 6 avril dernier;  
  
Considérant que ladite résolution visait l’embauche de deux animateurs(trices), au salaire minimum, pour donner deux ateliers d’une durée d’une heure chacun par semaine à partir de mai 2010 à la condition qu’il y ait un minimum de 5 inscriptions par atelier;  
  
Considérant que cette condition à été respectée;
- 2010-169**
- Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu  
  
Que le Canton de Lingwick embauche Tanya Coates et Roxane Morin comme animatrices au salaire minimum pour la période du 2 mai 2010 au 20 juin 2010, à raison de 2 ateliers de une heure par semaine.  
  
Celles-ci seront aussi rémunérées chacune pour deux fois 30 minutes de préparation. La municipalité fournira un budget maximum de 500 \$ pour cette activité incluant les salaires et l’achat de fournitures pour l’année 2010. Une personne substitut sera engagée, si besoin est, pour remplacer une des animatrices les dates du 9, 16 et 23 mai 2010 aux même conditions.  
  
Les salaires seront en partie remboursés par le programme ISMR de Québec en Forme.  
**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 29. Comité des loisirs de la M.R.C. Haut-Saint-François – Nomination d’une représentante du Comité des Loisirs de Lingwick et remboursement des frais de déplacement**  
Considérant que Mme Caroline Poirier conseillère et Monsieur Guy Lapointe conseiller sont nommés représentants au comité Loisirs M.R.C.;
- 2010-170**
- Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par la conseillère Poirier et résolu de nommer Madame Suzanne Jutras comme représentante du Comité des Loisirs de Lingwick au comité Loisirs M.R.C. et de lui rembourser les frais de déplacement tel que stipulé au règlement en vigueur, advenant qu’elle devrait assister à une réunion dudit comité en l’absence des représentants de la municipalité.  
**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**
- 30. Correspondance du maire / secrétaire**  
La liste de la correspondance reçue est déposée.
- 31. Varia**
- 32.1 Sûreté du Québec – Projet de vignettes d’identification pour les pompiers**
- 2010-171**
- Il est proposé par le conseiller Ward, appuyé par le conseiller Rousseau et résolu que le Canton de Lingwick participe au projet « Vignettes

d'identification – Pompiers du Haut-St-François » en collaboration avec la Sûreté du Québec – poste de la MRC du Haut-St-François.

Cette vignette qu'on accroche au rétroviseur des véhicules des pompiers permet à la population d'identifier plus facilement les pompiers appelés sur les scènes d'incendie ou d'accident.

Le coût de revient est de 2 \$ et la municipalité désire recevoir 25 vignettes en contribuant pour la somme de 50 \$.

Les sommes recueillies seront déposées dans le compte Target à la MRC du Haut-St-François.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**32.2 M. Regent Roy – Appui auprès de la CPTAQ pour morceler sa propriété**

Considérant que M. Regent Roy est propriétaire du 33-P, rang C du Canton de Lingwick ou le lot 3 904 110 selon la réforme cadastrale;

Considérant que le nouveau propriétaire du lot voisin 3 904 103 désire acquérir une partie du lot 3 904 110 pour agrandir sa superficie à titre d'entrepreneur forestier;

Considérant que les trois propriétés impliquées sont situées dans la zone RU-6 du plan de zonage municipal;

Considérant que l'usage dominant dans ladite zone RU-6 est forestier;

Considérant que la propriété en cause sera assimilée à deux entités immobilières distinctes et déjà existantes;

Considérant que l'usage forestier sera maintenu et exploité;

Considérant que ces morcellements et remembrements sont conformes au règlement de lotissement numéro 265-2008-1;

Considérant que ces morcellements n'ajouteraient aucune contrainte additionnelle sur le milieu agricole;

**2010-172**

Il est proposé par le conseiller Lapointe, appuyé par le conseiller Ward et résolu

Que le Canton de Lingwick appui la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur Regent Roy qui respecte les règlements en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**32. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT # 2010-05-03-03**

Je soussignée, Monique Polard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que le canton de Lingwick dispose de crédit budgétaire suffisant pour les dépenses projetées par le conseil au cours de cette session.

**33. Levée de la séance**

**2010-173**

Il est proposé par la conseillère Poirier que la levée de la séance soit prononcée. Il est 22 h 10.

**CANTON DE LINGWICK**

---

Céline Gagné, Mairesse

---

Monique Polard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière